

Image not found or type unknown



Usufruit et bien en indivision

Par **Cilette**, le **20/09/2014** à **06:07**

Bonjour,

Ma mère a l'usufruit de la moitié de la maison dans laquelle habitait-seul-mon père qui vient de décéder (avril 2013), cette autre moitié revenant maintenant à ses héritières (soit 4 filles et ma mère dont il était séparé). Qui doit payer les taxes, frais et impôts (depuis le décès de mon père) de la moitié de la maison correspondant à l'usufruit de ma mère?

Merci de votre réponse.